

Quatrième séance, vendredi 10 octobre 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Résolution du groupe socialiste (gel des hausses excessives des tarifs d'électricité du Groupe E); prise en considération. – Projet de loi N° 43 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC); première lecture (art. 43 à 70).

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Solange Berset, Michel Buchmann, Pierre-Alain Clément, Daniel de Roche, Heinz Etter, Monique Goumaz-Renz, Antoinette Romanens, André Schoenenweid, Theo Studer, Olivier Suter, Emanuel Waeber et Michel Zadory.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1) Chacune et chacun d'entre vous a trouvé ce matin sur son pupitre le programme de la séance d'aujourd'hui mis à jour. Je vous rappelle donc que nous commencerons la matinée par la prise en considération de la résolution déposée par M. Pierre Mauron, au nom du groupe socialiste.

2) Lors de sa séance d'hier, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de deux commissions ad hoc. Le Bureau a également attribué deux objets à la Commission des affaires extérieures (cf. ci-dessous).

3) Concernant les débats de ce matin en rapport avec la LATeC, je vous demande, à des fins organisationnelles, de donner vos amendements à M^{me} la Secrétaire générale le plus tôt possible mais, s'il vous plaît, aussi de faire en sorte que ces amendements soient lisibles afin que les copies et la distribution puissent se faire au plus vite. Merci d'avance.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 9 octobre 2008

Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (transport d'animaux)

Dominique Butty, président, Pascal Andrey, Joseph Binz, Fritz Burkhalter, Dominique Corminbœuf, Louis Duc, René Fürst, Fritz Glauser et Nicolas Lauper.

Projet de décret relatif au subventionnement de la construction, de la transformation ou de l'agrandissement d'écoles du cycle d'orientation durant les années 2008 et suivantes

Raoul Girard, président, Albert Bachmann, Jacqueline Brodard, Daniel de Roche Daniel, Guy-Noël Jelk, Gilles Schorderet, Jean-Claude Schuwey, Yvonne Stempfel-Horner, Jacques Vial, Jean-Daniel Wicht et Werner Zürcher.

Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009)

Objet attribué à la Commission des affaires extérieures (CAE)

Projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée

Objet attribué à la Commission des affaires extérieures (CAE)

Résolution du groupe socialiste (gel des hausses excessives des tarifs d'électricité du Groupe E)¹

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous sommes tous élus par les citoyens de nos districts respectifs. Ils nous accordent leur confiance pour que nous autres, en qualité d'autorité, en qualité de Grand Conseil, puissions défendre une politique constructive pour ce canton en tenant compte, bien évidemment, de nos sensibilités respectives et de la force des partis en présence.

¹ Déposée et développée le 9 octobre 2008, BGC p. 1797.

Mais, les partis auxquels nous appartenons ont tous pour objectif d'être en phase avec les personnes que nous représentons pour que leurs intérêts soient justement représentés. Il n'y a rien de plus désolant, pour ma part, que d'entendre dire qu'il existe des stratosphères de différences entre la population et les politiques, entre les élus et les citoyens qui composent ce canton. Lorsque nos décisions, nos actions, voire notre inaction, deviennent incompréhensibles, nous devons nous remettre en question sans toujours prétendre que le citoyen n'est pas suffisamment informé ou qu'il ne comprend pas la problématique.

Avant la première phase de la libéralisation du marché de l'électricité, tous les chantres du libéralisme nous avaient certifié des baisses de tarif. Le résultat est juste le contraire. On nous explique alors que la population augmente, que la consommation augmente et que la production diminue. M. Virdis l'a d'ailleurs très bien expliqué en direct lors de la dernière émission «Classe politique» à la TSR. Au pire, bien qu'à mon avis ce soit plutôt la libéralisation en tant que telle qui a provoqué cette hausse, je veux bien encore croire M. Virdis. Les tarifs d'électricité augmentent, on en prend acte. Par contre, au-delà de l'augmentation de ces tarifs d'électricité, le Groupe E veut tripler le coût de l'abonnement des compteurs et introduire une taxe annuelle d'abonnement pour les chauffe-eau. Je suis quand même allé voir mon compteur hier soir au garage pour me demander s'il était en or massif, s'il était en cristal, et me dire finalement qu'après 20 ou 30 ans, après 1000, 1500, 2000 francs payés pour ce compteur, il était certainement déjà complètement amorti. Cette petite boîte carrée en plastique est, à mon avis, amortie depuis des lustres! Si nous pouvons prendre acte de l'augmentation des coûts de l'électricité elle-même, il n'existe aucun motif justifiant l'augmentation de l'abonnement des compteurs. Il s'agit d'une décision unique, unilatérale du Groupe E, sans justification. Les citoyens, en tout cas ceux que nous représentons, refusent de jouer les cobayes pour qu'une entreprise, dont la collectivité est tout de même l'actionnaire majoritaire, capitalise dans la démesure alors que ses résultats sont excellents. De belles théories, des schémas économiques complexes prônant le profit à court terme, issus pour la plupart de sphères inaccessibles au simple citoyen, nous en avons eus! Mais après les administrateurs Swissair, après les stratèges de l'UBS, soit encore après les apôtres de la crise financière actuelle, je pense qu'il est peut-être temps de revenir à un autre système économique, celui qui est basé sur le bon sens et le bon sens nous impose aujourd'hui de réagir et de ne pas laisser une entreprise appartenant majoritairement à l'Etat tondre ses citoyens juste pour le plaisir de tondre.

Je vous demande dès lors d'accepter cette résolution, ce qui permettrait à nouveau à nos citoyens d'être en phase avec ses politiques.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la résolution du groupe socialiste. Cette démarche n'est pas de nature à le surprendre face au réel problème que pose l'évolution des prix dans le domaine de la fourniture de l'électricité. Le groupe démocrate-chrétien est conscient que cette évolution

peut paraître choquante et qu'elle peut entraîner des réactions. Toutefois, fidèle à lui-même, notre groupe veut et se doit d'analyser la situation en toute sérénité sans faire dans le populisme et sans créer des réactions qui ne peuvent que désemparer le consommateur que nous sommes tous.

Le rôle politique que nous ont donné les citoyens de notre canton doit nous amener à la réflexion, également nous inciter à aborder de manière objective les interrogations qui sont les leurs et à rechercher des solutions qui vont permettre à ceux qui nous ont élus de trouver dans l'approche d'un problème des explications et solutions acceptables. Notre groupe reconnaît que la question de fond que soulève la résolution de nos collègues du groupe socialiste mérite une analyse. Notre groupe s'est prêté à cette analyse et est contraint d'invalider les termes de la résolution déposée, qui relèvent d'une méconnaissance profonde du dossier. En effet, une nouvelle législation fédérale vient d'entrer en vigueur et contraint nos sociétés fournisseurs d'électricité à certaines obligations qui comprennent notamment le paiement d'une taxe de 45 centimes par kilowatt heure pour favoriser l'achat de courant vert, le versement à Swissgrid d'une taxe de 1,25 centime par kilowatt heure, la garantie de l'approvisionnement de la zone de desserte, la répartition des prix, ce qui me paraît essentiel, de manière que le 70% des montants soit constitué d'une taxe fixe. Globalement, il est donc faux de prétendre que l'abonnement augmente de 250% pour le tarif A. En effet, une partie du tarif variable est reportée sur le prix de l'abonnement. Une analyse plus poussée permet de constater que, pour une famille qui consomme 3500 kilowatts heure par an, la facture passera de 785 francs à 953 francs, soit une augmentation de 168 francs dont 60 francs pour les taxes, soit un montant net de 108 francs pour le Groupe E ou une augmentation de 13,75%. Tout ceci a, par ailleurs, été largement diffusé à tous les abonnés qui ont pu prendre connaissance de tous les tenants et aboutissants. Cette augmentation de 13,75% doit être répartie dans le temps étant donné que les tarifs n'ont plus été augmentés depuis treize ans. Finalement, cela représente environ 1% par an, ce qui peut nous paraître tout à fait raisonnable.

La nouvelle Commission d'électricité aura par ailleurs l'occasion de se prononcer sur la question puisque plusieurs plaintes ont été déposées. Cet organisme a le mérite de veiller à une saine gestion des tarifs et laissons-le faire son travail. Il est certainement mieux à même que notre Parlement d'apporter une réponse.

Certains ont tendance à s'offusquer de la libéralisation du marché de l'électricité. Là également, nous pouvons les comprendre. Toutefois, il convient encore une fois de faire une analyse objective qui veut que l'on prenne en compte la dépendance de l'approvisionnement de la Suisse. Notre autonomie énergétique n'existe plus et ceci dans un marché européen libéralisé. Lequel aurait la possibilité de fournir les consommateurs suisses. Si notre marché était resté étatisé ce serait certainement l'anarchie et il y aurait de très grandes difficultés existentielles pour nos entreprises électriques.

D'autre part, nous considérons tous le Groupe E comme un des fleurons de notre canton, avec des tarifs raisonnables inchangés depuis treize ans. Et grâce au

dynamisme de sa direction, il a consolidé sa situation financière tout en adaptant et modernisant sans cesse ses équipements et en versant chaque année dans la caisse cantonale des sommes très importantes. La question que nous devons nous poser est: voulons-nous garder ce fleuron, le laisser évoluer de manière indépendante dans ce marché qui devient de plus en plus dépendant de l'étranger – il devra peut-être un jour faire face à un approvisionnement difficile – ou voulons-nous, en nous immisçant dans sa gestion, lui faire perdre son indépendance, voire obliger son actionnaire à le céder à un fournisseur qui, lui, aura pu garder son dynamisme?

Le Groupe E est une entreprise. Elle doit calculer ses prix en fonction de ses coûts d'approvisionnement. Ce n'est pas, à notre avis, néophytes que nous sommes, à lui dicter sa politique. Nous avons certes un devoir de surveillance. Cette surveillance est assumée par le conseil d'administration qui compte, selon mes informations, quelques députés. Faisons-leur confiance! Notre groupe est persuadé qu'ils sauront donner à cette entreprise les meilleures bases pour fournir un approvisionnement en électricité au meilleur prix, compte tenu de la situation du marché.

En conclusion, ce n'est pas dans les tarifs que nous allons résoudre les problèmes des familles fribourgeoises mais en veillant, d'une part, à une utilisation rationnelle et économique de l'énergie et, d'autre part, à une gestion dynamique de la société que constitue le Groupe E.

Aussi, le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité, rejettera cette résolution. Il invite toutefois le conseil d'administration et le Conseil d'Etat à être très attentifs à l'évolution de la question afin que chaque Fribourgeoise et Fribourgeois puissent rester convaincus des bonnes dispositions de sa société d'électricité.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention la résolution déposée par le groupe socialiste. Il est tout à fait louable de se préoccuper de la hausse tarifaire jugée excessive. C'est avec plaisir que je vais décortiquer certaines affirmations contenues dans cette résolution.

Demander au Conseil d'Etat d'intervenir afin de geler les hausses tarifaires? Le Groupe E est une société anonyme de droit privé, indépendante, avec ses propres organes statutaires. Il a la compétence pour fixer les tarifs et l'approbation par le Conseil d'Etat n'est ni requise ni voulue. Les factures ne pourront être réglées par les familles et les personnes touchées, dit la résolution. Pour une famille moyenne, l'augmentation décidée se monte à 168 francs par année, soit 14 francs par mois. Vous en conviendrez, ce n'est pas ce montant qui fera basculer le budget des ménages.

Qu'en est-il des communautés publiques? Eh bien, là aussi, la hausse est proportionnelle à la hausse des familles moyennes. Les communes risquent de devoir apporter une aide aux ménages étranglés? Là aussi, je crois que cette forme d'alarmisme n'est pas de bon aloi.

Des hausses tarifaires phénoménales! Il y a quand même lieu de rappeler que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 1995, soit depuis treize ans. Entre 2001 et 2007, 70% de l'électricité achetée sur le marché

a plus que doublé, sans hausse tarifaire. Le prix des transports par le réseau à très haute tension va presque doubler au 1^{er} janvier 2009. Enfin, l'abonnement annuel par compteur subit une augmentation de 250%, affirme les auteurs de la résolution. Sur une facture globale, il est très facile d'isoler un élément afin de choquer l'opinion publique. Je rappelle simplement, sans citer de chiffres, que cette mesure de transparence et de causalité est recommandée par la loi sur l'approvisionnement en électricité. Le tarif d'utilisation du réseau doit constituer au moins le 70% des taxes de consommation. En résumé, toute augmentation de coût n'est pas forcément la bienvenue et n'est pas acceptée de gaieté de cœur.

Je terminerai par trois réflexions. Avec cette résolution, le groupe socialiste ouvre la piste d'une aide étatique. Je pense que l'Etat de Fribourg a déjà anticipé cette hausse des coûts de l'électricité par une baisse importante des impôts. Je souhaiterais que les mêmes milieux, qui crient au loup en isolant un élément, fassent l'effort d'une analyse globale du budget familial. Deuxièmement, quand une entreprise comme le Groupe E est dépendante à 70% de sources extérieures, elle n'est plus maître des prix de l'électricité. Et il suffit que le Groupe E cherche à renforcer sa propre production pour que, encore une fois, ces mêmes milieux crient au scandale.

Enfin, sur le plan global de l'énergie, il ne faut pas se leurrer. La société en général n'est qu'au début de hausses massives de coûts. Qu'on le veuille ou non, la consommation annuelle progresse en général de 2% et la production stagne. Je suggère que ces mêmes milieux reprennent leur manuel d'économie politique et relisent le chapitre traitant de l'offre et de la demande. Et, je n'ai même pas abordé l'opposition de ces mêmes milieux au nucléaire et aux centrales à charbon!

Sur la base de ces constatations, la grande majorité du groupe libéral-radical s'oppose à cette résolution et vous recommande d'en faire autant.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Cette résolution me laisse un peu perplexe. En effet, déjà au mois de juin, les représentants du groupe socialiste au Grand Conseil avaient tiré à boulets rouges contre la société anonyme Groupe E.

Dans cette résolution déposée par nos collègues, je constate une constance, soit la méconnaissance du marché de l'électricité et de ses impacts réels sur le marché. Comme vous le savez, je suis membre du conseil d'administration. Croyez-vous que la décision d'augmenter les tarifs à nos clients a été une décision facile à prendre au sein du conseil? En tout cas pas, vous le savez très certainement aussi. Avant de prendre une telle décision, nous avons étudié toutes les autres options possibles pour éviter d'en arriver à cette situation finale.

Malheureusement, la réalité économique et la réalité du marché nous écrasent et nous devancent. En 2008, le Groupe E doit acheter plus d'un tiers de ses besoins sur le marché. Compte tenu de l'évolution des coûts à la bourse et de la rareté de cette énergie, nous devrons déboursier 54 millions de plus que l'année précédente. Ne pas répercuter ce coût supplémentaire d'achat

d'énergie sur les consommateurs mettrait en danger la viabilité de notre société électrique à très court terme. De plus, la nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité a pour conséquence de rendre obligatoire les décompositions du prix entre la partie énergie et la partie utilisation du réseau. Selon les articles 10 et 14 de cette même loi, il est mentionné que les tarifs doivent refléter les coûts occasionnés par les consommateurs finaux et que les subventionnements croisés entre la partie utilisation du réseau et la partie énergie doivent être évités. Ceci afin d'éclairer quelque peu les méconnaissances de mon collègue Mauron, avocat de profession, qui est censé connaître la loi. Cette application de la loi a aussi comme conséquence la création de Swissgrid, société qui gère le réseau national à très haute tension. Cette société nous facture un montant de 2,51 centimes par kilowatt heure pour l'utilisation de ce réseau. Cette somme a quasi doublé par rapport à l'ancienne politique que nous avions. Il est évident que cette adaptation du prix de l'utilisation du réseau THT est comprise dans l'augmentation des tarifs que nous avons décidée. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2009, un montant de 0,45 centime par kilowatt heure sera également facturé afin d'alimenter un fonds pour aider au financement des nouvelles énergies renouvelables.

Vous comprendrez très bien qu'en additionnant tous ces éléments il est impossible de geler les prix de l'électricité pour le Groupe E, tel que demandé dans cette résolution.

D'autre part, vous savez aussi que plusieurs réclamations ont été adressées à la Commission fédérale de l'électricité. Cette autorité fédérale, indépendante, de régulation dans le domaine de l'électricité a pour but et comme obligation notamment de vérifier les pratiques des sociétés électriques de ce pays pour éviter justement que des prix abusifs ne soient pratiqués. Ne mettons pas la charrue devant les bœufs et attendons le résultat du travail de de cette Commission avant de crier au scandale et de hurler dans la rue!

Pour finir, je tiens à démentir la rumeur selon laquelle la hausse pour les familles fribourgeoises est de 250%. Certes, l'abonnement annuel a été adapté à son coût fixe réel, mais une famille consomme également de l'électricité. Nous devons tenir compte de ces deux facteurs pour faire la comparaison. Mes autres collègues ont déjà mentionné quels sont les impacts, soit un coût moyen mensuel de 14 francs par mois. Ce n'est pas rien, malheureusement, mais c'est inéluctable.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous en conjure, refusez cette résolution c'est rester raisonnable et c'est éviter de raisonner selon des préjugés infondés et dangereux.

Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera à une majorité cette résolution.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Die Marktöffnung im Bereich der Elektrizitätswirtschaft versagt kläglich. Die Netzbetreiber und die grossen Stromproduzenten haben sich zu einem starken Schulterchluss entschieden und schlagen die mit dem neuen Stromversorgungsgesetz geöffnete Tür zu einem gesunden Wettbewerb und dem damit erhofften Druck auf die Strompreise mit einem lauten Knall zu. Grossverbraucher – ich spreche hier von der Wirtschaft des

Kantons Freiburg – Grossverbraucher auf dem Platz Freiburg, die heute schon – in der 1. Phase der Marktöffnung – nach günstigeren Anbietern suchen, machen alle die gleiche Erfahrung: Die Preise sind massiv angestiegen und die Offerten der Anbieter unterscheiden sich kaum. Das Urteil dieser Unternehmen – es war letzthin als Titel in den *Freiburger Nachrichten* zu lesen – lautet klar und deutlich: «Wir sind alle angeschmiert». Dieses Urteil kommt von der Freiburger Wirtschaft. In *La Liberté* stand ein ähnlicher Titel: «La libéralisation morte dans l'œuf».

Dieses Urteil trifft nicht nur auf unsere Wirtschaft zu, es stimmt auch für die Privathaushalte und für viele Gemeinwesen. Wenn sogar Bernard Chassot, Direktor Energievertrieb unserer groupe e, bezüglich Preisdifferenzen auf dem Schweizer Strommarkt öffentlich zugibt – ich zitiere den bereits erwähnten Artikel in den FN vom 25. September d.J.- «Die Unterschiede lassen die Freiburger Preise jedoch nicht sinken: Kommen auswärtige Anbieter, passen sie ihre Offerten den hiesigen Preisen an.» Ja, dann ist das der endgültige Beweis, dass die Stromlobby auch weiterhin ihre Monopolstellung mit allen Mitteln verteidigt und wir Konsumenten definitiv das Nachsehen haben werden. Das kann doch nicht der Sinn der Übung gewesen sein, Herr Losey! Es gibt nur eine Antwort auf die jetzige Lage: Auf die Bremse stehen, wie es die vorliegende Resolution vorschlägt und nach Lösungen suchen, um diese Entwicklung zu stoppen. Wenn wir tatenlos zusehen, wird der volkswirtschaftliche Schaden in unserem Kanton beträchtlich sein. Können und wollen wir uns das leisten in Anbetracht des Kontextes der Finanzkrise? Tatsache ist, dass es der Groupe E gut geht. Verwaltungsratspräsident Michel Pittet meldete im Geschäftsbericht 2007 einen Rekordumsatz. Das Betriebsergebnis konnte um 2,5 Prozent auf 82,4 Mio. Fr. gesteigert werden. Davon fliessen dem Kanton Freiburg anteilmässig an seiner Beteiligung (78,5%) 64,75 Mio. Franken in die Staatskasse. Die Rechnung ist schnell gemacht: Sich wehren gegen Tarifierhöhungen käme für den Kanton einem Schnitt ins eigene Fleisch gleich. Das mag nicht erstrebenswert erscheinen, aber im Kontext der zu erwartenden weitreichenden Folgen für die gesamte Volkswirtschaft in diesem Kanton gibt es keine andere Lösung!

Ich lade Sie daher im Namen einer grossen Mehrheit des Mitte-Links-Bündnisses ein, den notwendigen Schritt zum Wohl von Bevölkerung und Wirtschaft zu tun und der vorliegenden Resolution zuzustimmen.

Sie zielt nicht nur auf die Strompreise ab, sondern auch auf die Klärung der strategischen Position des Staates als Hauptaktionär des Unternehmens Groupe E. Wo machen Investitionen Sinn in einer zunehmend vom Klimawandel bedrohten Welt? Es ist höchste Zeit, dass unsere Regierung zu dieser Frage einmal klar Stellung bezieht. Kollege Michel Losey, du hast vorher auch angesprochen, dass man die Möglichkeit hat, bei der ElCom Rekurs einzulegen. Ich möchte hierzu nur noch sagen, dass aus dem Kanton Freiburg am Meisten Einsprachen gemacht worden sind bis jetzt.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Il y a une quinzaine d'années, j'avais demandé dans cette même salle ce qui entrerait en considération pour le coût de l'électricité et

s'il existait certains passe-droits, certaines royalties pratiqués par les Entreprises électriques fribourgeoises, cela avec un éminent collègue qui n'est plus ici. Aujourd'hui, à l'heure où l'on assiste à ces parachutes dorés, je voudrais poser la même question à certains membres qui font partie du Groupe E et du conseil d'administration: est-ce qu'il existe des dispositions spéciales? Est-ce qu'il existe des tarifs spéciaux qui sont appliqués, des traitements de faveur en vigueur pour des catégories de personnes ou des royalties spéciales distribuées? Je crois que dans cette grande entreprise, qui a des milliers et des milliers d'abonnés, ce seront encore une fois les petits qui passeront à la caisse. Mais moi je vais toujours un peu plus loin et je me dis: pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas distribuer de l'électricité meilleur marché à tel ou tel, des petits cadeaux, des petits voyages...? Il y a eu des voyages il y a quinze ans en arrière, que le conseil d'administration s'attribuait. M. Michel Losey, est-ce que cela existe toujours?

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Ich habe den Eindruck, es werde wieder einmal dick aufgetragen. Vor einiger Zeit führten wir hier die Debatte zu Erneuerbarer Energie und auch im Zusammenhang mit Groupe E und Brunsbüttel – so heisst, ein Kohlenkraftwerk in Deutschland. Da hat man gesagt, Groupe E soll innovativ sein, man solle auf andere Energie umsteigen und so weiter. Das kostet etwas. Ich denke, eine Teuerung nach 13 Jahren müssen wir alle in Kauf nehmen, obwohl das selbstverständlich niemandem passt. Wir hätten ja alle unsere täglichen Bedarfsmittel gerne billiger. Aber die Realität ist anders. Zu Herrn Maurons Bemerkung zu Beginn der Diskussion, wir sollten konstruktiv sein: Als ich gestern morgen diese Resolution gelesen habe, haben mich die Zahlen auch beeindruckt: 250 Prozent, neu 120 Franken Taxe auf dem Warmwasser. Ich bedaure ausserordentlich – ich sage nicht es sei eine Lüge, aber es ist nur die halbe Wahrheit, die hier geschrieben wird. Alle Abonnierten der Groupe E wurden am 23. Juni 2008 mit allen Details dokumentiert. Derselbe Strom, für den wir in Zukunft ein Grundabonnement oder eine Grundtaxe von 120 Franken bezahlen, dieser Strom geht um 5 Rappen zurück. Zur jetzigen Zeit ist er sogar 6 Rappen zurück gegangen. Also dann müsste man das gleichzeitig auch sagen. Ich finde, das ist die Leute an der Nase rum geführt. Für meinen Betrieb – mit der Milchproduktion und dem täglichen Warmwasserverbrauch sind wir ein grosser Energiekonsument – hat das konkret zur Folge, dass es zu einer Vergünstigung kommt. Ich finde es also gelinde gesagt etwas daneben, wenn man solche Zahlen schreibt, respektive nicht die ganze Wahrheit sagt. Wir sind uns alle bewusst, dass Groupe E in erneuerbare Energien reinvestieren muss und das kostet etwas. Ich hab gestern Nachmittag 2 Stunden für mich persönlich die Rechnung gemacht, was mich dieser Aufschlag kostet. Ich bitte euch, dies auch zu tun. Für meinen Betrieb – inklusive Warmwasser und inklusive Taxen – macht es einen durchschnittlichen Aufschlag von 8,3 Prozent. Ich finde, das ist vertretbar, wenn wir in den letzten 13 Jahren keine Steigerung gehabt haben. Um in der Zukunft ökologische Energie anwen-

den zu können, brauchen wir ein Unternehmen, das gut fundiert ist. Ich danke für eure Aufmerksamkeit.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Ich bin schon erstaunt, dass gerade die SP mit dieser Resolution herumspringt. Ich möchte sie doch daran erinnern, wer meines Erachtens in Bern der Meistschuldige ist an der heutigen Situation. Ich glaube, Herr Leuenberger ist doch einer von Euch, der oberste Chef. Moi, je me demande si M. Leuenberger a dormi ces dernières années!

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je vois que le débat a été relativement nourri. Pour reprendre en fait tous les termes des intervenants, c'est relativement simple. A titre personnel je ne comprends rien, le groupe socialiste ne comprend rien et, finalement, le citoyen ne comprend rien. Seuls la direction du Groupe E, les membres du conseil d'administration et ceux qui ont reçu directement des informations du conseil d'administration comprennent quelque chose. Merci! On libéralise toujours plus et au citoyen on ne lui demande pas de comprendre mais de payer! C'est beaucoup plus simple! Maintenant, ce que je vais vous dire c'est que si on a des fournisseurs d'électricité qui sont soumis à certaines lois, bien sûr que je ne comprends pas, mais je constate par exemple que dans le sud du canton, avec Gruyère Energie, il n'y a aucune hausse à l'abonnement des compteurs et les hausses pratiquées pour les tarifs d'électricité sont minimales. Alors, y a-t-il deux lois pour deux groupes différents? Je ne le pense pas.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). N'en déplaise au député Mauron qui pensait parler le dernier, j'ai encore aussi quelque chose à dire. Je précise d'emblée que j'interviens à titre personnel dans le seul but de vous amener des considérations purement économiques, que je tire de mon activité de chef d'entreprise. Le marché dans lequel évolue la société que je dirige est frappé de plein fouet par un vote du Parlement fédéral qui a refusé, la semaine dernière, de différer l'augmentation de la taxe poids lourds sur les véhicules catégorie Euro 3. Dans les faits, dès le 1^{er} janvier 2009, cette taxe prélevée par l'administration fédérale des douanes va augmenter de 18%. Impossible donc pour nos sociétés de digérer cette charge supplémentaire sans en reporter bien évidemment le tout ou une partie sur les prix de vente. Par conséquent, dans un mois je prendrai mon bâton de pèlerin et j'irai négocier auprès de mes clients des contrats avec, bien entendu, des hausses de prix que j'espère suffisantes pour combler cette dépense supplémentaire. Imaginez un seul instant que mon conseil d'administration m'interdise une quelconque augmentation de prix tout en me priant de garantir la réalisation des mêmes objectifs en termes de compétitivité! C'est une aberration totale qu'aucun conseil d'administration, digne de ce nom, ne voudra infliger à sa direction. Une véritable auto-flagellation dont seuls les auteurs de cette résolution sont capables! Réclamer le gel des hausses de tarifs ne vise que la pérennisation de l'entreprise Groupe E et c'est un non-sens économique que de le réclamer. Comment im-

ser du succès à une entreprise à laquelle on interdit d'augmenter ses ressources financières dans le but de compenser ses charges supplémentaires. Par cette demande inconsidérée, les auteurs de cette résolution ne font qu'affaiblir notre principal pourvoyeur d'énergie sans se soucier que cette même entreprise est également un énorme pourvoyeur d'emplois pour notre canton. Si l'on ne peut pas compter sur les auteurs de cette résolution pour assurer la pérennité du Groupe E, en cas de mauvais résultat de celle-ci, on peut par contre être certain que vous serez là pour crier au scandale, pour réclamer des têtes et revendiquer des plans sociaux.

C'est avec ces considérations d'un chef d'entreprise heureux de ne pas avoir à subir les auteurs de cette résolution dans son conseil d'administration que je vous invite à refuser cette résolution.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'interviens à titre personnel, mon intervention n'est pas en accord avec le reste du groupe.

J'ai vu cette résolution avec un certain étonnement. Je comprends les raisons qui ont motivé ses auteurs. Il y a effectivement un très grand malaise dans la population et un ras le bol certain, justifiés à mon avis. On a vu que les Fribourgeois intervenaient en masse à Berne pour contester la hausse des prix et je trouve que cette protestation est tout à fait bienvenue.

Par contre, j'avoue que j'ai un certain malaise avec cette résolution parce que je crois que les députés au Grand Conseil doivent se faire les porte-parole du malaise de la population, mais quand même avec une certaine différenciation. Dans ce sens-là, je peux très bien soutenir un tiers ou la moitié de cette résolution, mais pas le reste. Je m'explique. Cette hausse de prix, qui nous a tous choqués, est constituée en gros de trois éléments.

D'un côté, il y a cette hausse sur les compteurs et sur les taxes de base qui sont, effectivement, difficiles à comprendre au vu de la loi. Là, cher Michel Losey si vous pouvez transmettre le message, je crois que le Conseil d'Etat et le conseil d'administration devraient regarder s'il n'y a pas double amortissement, voire triple ou quadruple amortissement. C'est clair qu'une entreprise qui affiche de grands bénéfices pendant plusieurs années et qui dit après treize ans qu'elle doit répercuter des coûts non amortis, ce n'est pas crédible! En plus, avec la hausse de la taxe de base, on pénalise tous les consommateurs qui font un effort d'économie d'énergie parce que les taxes de base, surtout pour les petits consommateurs, sont incompressibles. Mais là où je ne peux pas suivre le groupe socialiste c'est quand il conteste la hausse dans le domaine de la consommation, dans le domaine de la hausse du prix d'électricité. On a voté une loi au niveau fédéral qui permet cela – et tous les spécialistes socialistes en énergie l'ont votée aussi. Le prix par kilowatt heure, comme les prix de revient, va augmenter, surtout aussi parce qu'on ne fait pas suffisamment d'efforts en production d'énergie renouvelable dans le canton. Cette hausse est justifiable et, à mon avis, en grande partie justifiée. Le problème est justement que cette partie-là est une petite partie que le consommateur peut influencer.

Pour le troisième élément, c'est effectivement aussi un élément qui pose problème et qui est la hausse de prix dictée par Swissgrid. C'est l'élément que l'on peut contester directement auprès de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Et là, je dois donner raison à mon collègue Michel Losey, c'est le coût répercuté sur lequel le Groupe E n'a pas forcément d'emprise. La bonne adresse pour protester est l'ElCom à Berne.

Donc, j'aurais souhaité une résolution dans ce sens mais un peu plus différenciée.

Thomet René (PS/SP, SC). J'aimerais tout d'abord répondre à notre collègue Jean-Denis Geinoz concernant les budgets des familles auxquels il se réfère. Ils ne sont certainement pas les mêmes que ceux que nous connaissons dans les familles qui s'adressent à nous et que nous représentons. La banalisation et la résignation face à des hausses touchant des éléments vitaux sont assez choquantes. Quant à la politique du Groupe E, elle laisse quand même des interrogations certaines. Elle est parfois surprenante, un seul exemple: le Groupe E ne peut pas proposer des conditions cadres à l'ensemble des EMS du canton alors que les Forces motrices bernoises et Romandie Energie peuvent le faire et le font dans des cantons voisins. Il est même étonnant que le Groupe E s'approche de l'Association vaudoise des EMS pour lui faire des propositions, mais ne peut entrer en matière sur des demandes de l'association fribourgeoise. Cela pose quand même quelques interrogations sur la politique menée par ce Groupe.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). J'aimerais simplement vous apporter une précision concernant les tarifs de Gruyère Energie. Je crois savoir que ces tarifs augmentent globalement de 15 à 20%. Donc, le président du groupe socialiste est en train de tromper les occupants de cette salle avec des informations qui sont à moitié correctes. Je crois qu'on doit prendre la facture d'électricité dans sa globalité. On sait que celle du Groupe E va augmenter pour une famille d'environ 13% et de 15 à 20% pour Gruyère Energie. Il n'y a pas de miracle. Toutes ces sociétés évoluent dans le même marché, qui est un marché libéralisé. Encore une fois, je le répète, si ce marché n'était pas libéralisé ce serait encore pire puisque, là, nous devrions acheter notre énergie à l'étranger. Essayez une fois d'analyser des choses objectivement, M. Mauron!

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Oui, M. le Président, j'ai encore une dernière réponse. Effectivement, je l'ai dit dans mon développement, la question de la fourniture et de la hausse des tarifs a été clairement expliquée aussi par M. Virdis. On peut en prendre acte, je l'ai dit en préambule. Ce qui est inadmissible est l'augmentation des taxes de base. Gruyère Energie ne fait aucune augmentation de ces taxes de base. Si le consommateur qui consomme plus paie plus par rapport à certains coûts qui sont engendrés, les taxes de base n'augmentent pas. Je crois qu'il faut vous renseigner, j'ai la fiche ici de Gruyère Energie.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). J'interviens trois fois de suite mais excusez-moi, M. Mauron, il y a un droit fédéral qui doit aussi être respecté. Je pense que Gruyère Energie devra un jour l'appliquer puisque le 70% de la facture d'électricité doit être composé de taxes fixes. Mais ça vous devez le savoir comme avocat!

– Au vote, la prise en considération de cette résolution est refusée par 61 voix contre 27. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 27.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Boschung M. (SE, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Hunziker (VE, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 6.*

Projet de loi N° 43 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SG).

Rapporteur de la minorité: **Nicolas Rime** (PS/SP, GR)

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

¹ Début de la première lecture le 2 septembre 2008, BGC p. 1191, puis le 7 octobre 2008, BGC pp. 1727ss.

Première lecture (suite)

ART. 43

– Adopté.

ART. 44

ALINÉA 1

Le Rapporteur. Dans son ensemble, cet article 44 est une nouveauté. Il règle en fait la mise en zone des grands projets qui peuvent arriver, tels que par exemple Gottéron-Village ou Galmiz, en principe en dehors d'une révision générale du PAL et il fixe les conditions.

A l'alinéa 1, je n'ai pas de remarques particulières.

– Adopté.

ALINÉA 2

– Adopté.

ALINÉA 3 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. La commission a introduit cet alinéa car elle estime que la mention des garanties financières était importante aussi dans ce contexte. Les communes doivent être en mesure de s'assurer si un projet peut effectivement se réaliser ou pas.

Le Rapporteur de la minorité. La minorité partage également, pour l'alinéa 3, l'avis de la majorité de la commission.

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de l'alinéa 3.

– Modifié selon proposition de la commission.²

PROPOSITION D'UN ALINÉA 4 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet alinéa était une proposition de la minorité. La majorité de la commission est d'avis que ce nouvel alinéa n'est pas nécessaire car en fait lorsque vous mettez un terrain en zone, peu importe que ce soit dans une révision ordinaire ou dans une révision telle que proposée ici. Ces problèmes liés à un équipement suffisant en matière de transports publics, stationnement et autres sont de toute façon à régler. Il est clair que la loi reste applicable dans un tel contexte et c'est pour ça que la commission a estimé que cette précision allait trop loin, qu'elle n'était pas nécessaire. On ne précise pas non plus toutes les autres conditions liées à un nouvel aménagement de ce type. Donc je vous demande, au nom de la majorité de la commission, de refuser cet amendement.

Le Rapporteur de la minorité. L'article 44 est nouveau comme le président de la commission l'a relevé toute à l'heure. Il concerne la mise en zone relative à de grands projets, comme Galmiz ou Gottéron-Village, en dehors de la révision générale d'un plan d'aména-

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1408ss du BGC de septembre 2008.